

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 7 juin 2022 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-167 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-168 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et de la séance d'ajournement du 17 mai 2022.

4. LÉGISLATION

4.1. MODALITÉS PROMESSE D'ACHAT

2022-06-169

Considérant que le conseil désire vendre le lot 6 509 395 et a déjà entrepris des démarches pour conclure une entente avec un acheteur potentiel;

Considérant que des modifications mineures à l'entente ont été recommandées par l'avocate de la municipalité;

Considérant que ces modifications ont été apportées à l'entente (offre d'achat (PASTH-2022-202) et que le conseil accepte toutes les modalités présente dans l'offre d'achat PASTH-2022-202;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil a pris connaissance des modalités de l'offre d'achat PASTH2022-202 pour le lot 6 509 395 et accepte celles-ci;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'offre d'achat PASTH-2022-202 et tous autres documents inhérents à la vente du lot 6 509 395.

4.2 ADOPTION RÈGLEMENT BÂTIMENT ABRASIF 212-2022

2022-06-170

Considérant que l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux les coûts préalablement estimés par l'ingénieur ont grandement dépassés l'estimation;

Considérant que des analyses de la situation ont été faites et que les coûts du projet ont donc été révisés avec les prix du plus bas soumissionnaire conforme, tel qu'il appert de l'estimation des coûts jointe à l'avis du 25 avril 2022 émis par M. Dave Simard, ingénieur;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a décrété, par le biais du règlement numéro 205-2022, une dépense et un emprunt de 792 208.38\$ pour des travaux de construction d'un nouvel abri à abrasif municipal;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 205-2022 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 17 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 209-2022 décrétant un emprunt et une dépense de 163 251\$.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-06-171

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'avril 2022 au montant total de 222 868.30 \$ soient adoptés tels que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 61 872.25 \$
Factures payées : 31 824.81 \$
Factures à payer : 129 171.24 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. DIRECTIVES DE CHANGEMENTS PHASE 3 RANG 9

2022-06-172

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet phase 3 rang 9, a fait des recommandations pour améliorer la structure du rang 9;

Considérant que ces travaux consistent, entres autres, par l'ajout de membrane et de captation pour les sous fondations;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 6200\$ et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du rang 9 dans le projet phase 3 rang 9.

6.2. RECOMMANDATION PAIEMENT 1-PHASE 3 RANG 9

2022-06-173

Considérant que la firme WSP Inc., a transmis sa recommandation de paiement 1 pour le projet phase 3 rang 9;

Considérant que la firme WSP recommande le paiement de 430 120.08\$ taxes incluses à l'entrepreneur responsable des travaux soient Giroux & Lessard;

Considérant que les élus (e) ont pris connaissance de la recommandation de paiement 1 pour le projet phase 3 rang 9;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 430 120.08\$ à Giroux & Lessard comme recommandé par la firme WSP Inc., pour le projet phase 3 rang 9.

6.3. ENTRETIEN VOIRIE MUNICIPALE

2022-06-174

Considérant que des travaux ponctuels doivent être réalisés sur les routes locales de la municipalité;

Considérant que la municipalité désire refaire la surface de certaines routes pour améliorer le roulement et réparer des nids de poule;

Considérant que l'entreprise Pavage Jean-Luc Roy à déposer une offre de service au montant de 220\$/tonne;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de l'entreprise Pavage Jean-Luc Roy au montant de 220\$/tonne pour l'entretien de ses routes locales.

6.4. ACCORD DE PRINCIPE PROJET 269

2022-06-175

Considérant que la municipalité désire réaliser un projet de réfection de l'aqueduc et égout d'un secteur de la route 269 comme recommandé par le plan d'intervention;

Considérant que ce projet se fera en collaboration avec le MTQ;

Considérant que le MTQ a proposé un accord de principe avec de nouvelles modalités à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les modalités de l'entente entre le MTQ et la municipalité pour le projet 269;

Que le conseil assumera sa part des coûts;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent au projet.

6.5. MANDAT TONTE DE FOSSÉS

2022-06-176

Considérant que la municipalité désire faire la tonte des fossés des routes municipales;

Considérant que Les Entreprises Dany Champagne ont déposé une offre de service au montant de 90\$/heures pour effectuer la tonte des fossés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de Les entreprises Dany Champagne au montant de 90\$/heures pour effectuer la tonte des fossés des routes municipales.

7. PERSONNEL

7.1. FORMATION POMPIER 1

2022-06-177

Considérant que pour avancer au sein du service incendie de la municipalité, il est pertinent de suivre des formations de perfectionnement;

Considérant que le chef pompier recommande au conseil l'inscription de monsieur Alex Quirion pour la formation pompier 1;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'inscription de monsieur Alex Quirion à la formation Pompier 1.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VOLET RÉGIONAL

2022-06-178

Considérant que la MRC offre une aide financière par la politique de développement du territoire volet régional ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ pour le ciné-parc ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière de 50 000\$ dans la politique de développement du territoire volet régional;

Que la municipalité assumera sa part de 39 614,64 \$ à même son budget ;

Que la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2022

11. AUTRES SUJETS

11.1. VOCATION TERRAIN MUNICIPALE

2022-06-179

Considérant que la municipalité désire changer la vocation de l'un de ses terrains;

Considérant que pour ce faire un changement de zonage est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires pour effectuer le changement de vocation du lot 5 061 282.

11.2. PARC ÉOLIEN

2022-06-180

Considérant que la compagnie EDF Renouvelables envisage de déposer un projet de parc éolien, sur le territoire de la municipalité de Saint-Théophile, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec visant à combler les besoins en électricité via les énergies renouvelables et l'énergie éolienne;

Considérant que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont été interpellées par EDF Renouvelables afin de devenir partenaire de ce projet;

Considérant que le conseil des maires souhaite que la MRC de Beauce Sartigan et ses municipalités deviennent partenaire de celui-ci, puisqu'il permettrait d'intégrer de nouvelles sources de revenus au bénéfice des municipalités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la compagnie EDF Renouvelables et la MRC de Beauce-Sartigan du souhait du présent conseil de participer, à titre de partenaire, à la réalisation du projet éolien mentionné dans le préambule de la présente résolution.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-06-181

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 21 juin 2022.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier